



6 novembre 2025

Contamin@Marseille

BON DE COMMANDE

JOURNÉE TECHNIQUE

Exposition - Conférences

Intercontinental - Marseille

COORDONNEES

SOCIÉTÉ (titulaire du stand) :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Site web :

Contact & Adresse de facturation (si différente) :

Nom / Prénom :

Email comptabilité :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

N° TVA intracommunautaire (pays de l'UE sauf France)

Description de l'activité de votre société (pour diffusion sur web) :

.....

.....

.....

Personne(s) présente sur le stand (Maximum 2 personnes)

Nom/Prénom du responsable exposant :

Email du responsable exposant :

Fonction : Portable :

Nom/Prénom exposant 2 :

Email du responsable exposant :

Fonction : Portable :

FORMULE PACKAGE STAND & COMMUNICATION

LE STAND

Une table avec 2 chaises ou une table haute avec 2 tabourets

Aucune cloison de séparation entre les stands

Prévoir uniquement 1 ou 2 kakemonos, pas de stand parapluie.

Le mobilier n'a pas encore été défini, un visuel vous sera communiqué ultérieurement

LA COMMUNICATION

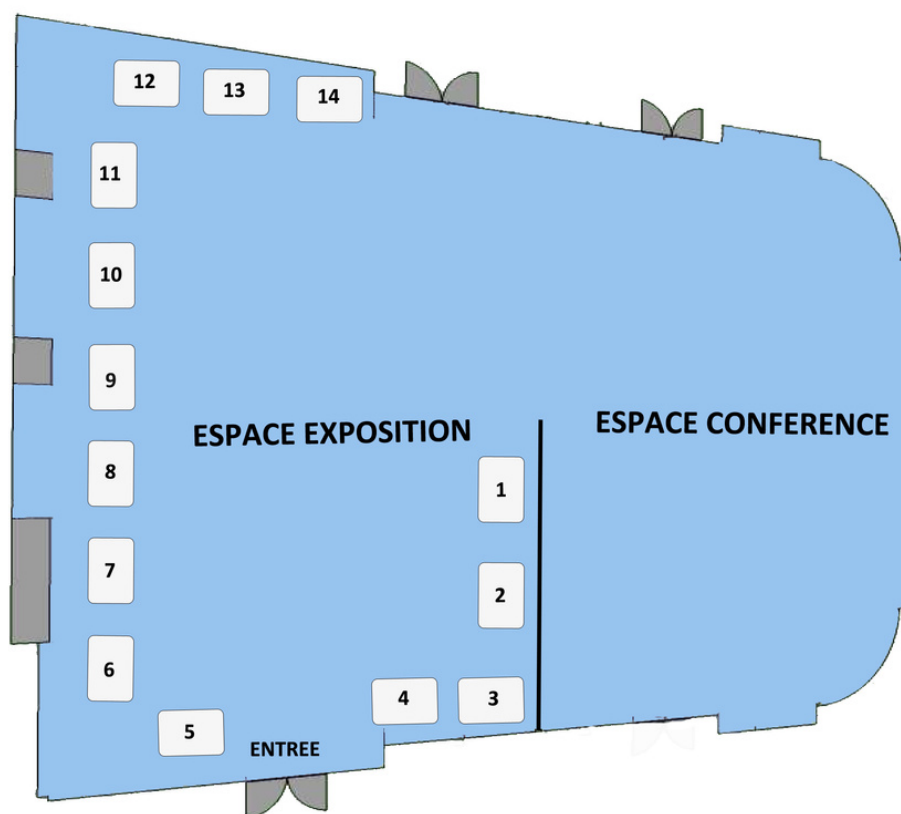
Visibilité de votre société sur le web et sur le programme

VOS AVANTAGES EXPOSANTS

Accès aux conférences, Déjeuner et pauses café (2 participants max par stand)

Soirée réseautage à la maison YELLOW - Musée Ricard - 05 novembre 2025 (2 places offertes)

PLAN DE L'EXPOSITION



VOTRE COMMANDE

Choix du stand (sous réserve de disponibilité) :

	Tarif adhérent ASPEC	Tarif non adhérent Aspec
FORMULE PACKAGE STAND & COMM'	☐ 1 700€ HT	☐ 2100€ HT
SOIREE RESEAUTAGE 2 places offertes - Ajout de personne sup	☐ 80€ HT x _____ personne(s)	
MONTANT TVA : (20%)		
MONTANT TOTAL TTC		

Règlement : 100 % à la commande

Mode de règlement :

- ☐ Par chèque : à l'ordre de l'Aspec, 64 rue Nationale 75013 Paris
- ☐ Par virement bancaire (réf. CMARSEILLE) : copie de l'ordre de virement à envoyer à deborah.cohen@aspec.fr

Nos coordonnées bancaires :

IBAN FR76 3000 4028 3700 0102 4115 994 - **Code BIC / Swift** : BNPAFRPPAA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nom de l'événement : Journée technique Contamin@Marseille

Date : 06 novembre 2025

Lieu : Intercontinental - 1 Place Daviel - 13002 MARSEILLE

1. Organisation

L'événement est organisé par l'Aspec, 64 rue Nationale, 75013 Paris, ci-après dénommé l'« Organisateur ».

2. Objet

Ces conditions générales s'appliquent à l'Événement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée « l'Exposant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. Participation

La signature du bon de commande constitue un engagement ferme.

Le présent tarif est soumis aux conditions générales. L'Exposant s'engage à les respecter, notamment en ce qui concerne les règlements de sécurité.

Les marchandises, produits ou services présentés doivent entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés qui a été établie par l'Organisateur.

4. Annulation

Tout désistement doit être communiqué par l'Exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Aspec.

- Si le désistement intervient avant le 15/09/2025, 50 % du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnité.
- Si le désistement intervient après le 15/09/2025, 100 % du montant de la facture correspondant au bon de commande signé seront dus à titre d'indemnité.

Il en sera de même si l'organisateur a pu revendre la prestation (par ex. si l'organisateur a pu relouer l'emplacement réservé pour un stand) ou si l'Exposant n'utilise pas sa prestation (par ex, si l'Exposant n'a pas occupé son emplacement la veille de l'ouverture de la manifestation).

Le défaut de paiement aux échéances prévues ne libère pas l'Exposant de ses engagements et en tout état de cause, dans ce cas, l'Organisateur se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'Exposant.

5. Assurance

L'Organisateur est responsable de l'événement civilement en sa qualité d'Organisateur. Cette responsabilité ne saurait s'étendre aux dommages causés par des tiers à l'Exposant. L'Exposant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. L'Exposant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'événement. L'Organisateur peut, sur demande, mettre en contact l'Exposant avec son assureur pour cette prestation.

☐ **Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à l'exposition et réserver un stand avec les caractéristiques ci-dessus.**

Fait à _____, le : __/__/____

Signature et cachet